

## COMMUNE DE SAINT BONNET DE CHAVAGNE (38)

### Notice explicative - Délimitation des zones d'assainissement prévues par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales 2013

#### **Mémoire justificatif et explicatif des aménagements prévus**

La commune de Saint-Bonnet-de-Chavagne a entrepris l'élaboration d'un PLU. Dans le cadre de ce dernier, différentes zones seraient ouvertes à l'urbanisation :

- ⇒ Le village au sud-est et au sud-ouest ;
- ⇒ Les hameaux des Betters et des Jarlands ;
- ⇒ Le hameau des Thomassons.

La commune dispose d'une station d'épuration, dont la capacité de traitement est de 265 EH. Des améliorations doivent être faites avec l'appui du SATESE pour améliorer l'exploitation et le fonctionnement de l'ouvrage : réglage voire changement de la turbine d'aération qui ne paraît pas fonctionner correctement, essais de réglage des durées d'aération, ... Cette station va ainsi faire l'objet d'un suivi milieu.

Les sols rencontrés dans le hameau des Thomassons sont dans l'ensemble favorables à la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif par tranchées d'infiltration. Ceux des hameaux des Betters et des Jarlands ne le sont dans l'ensemble pas et un dispositif d'assainissement collectif serait préférable. De même pour le village, étant donné la proximité des réseaux, une extension est souhaitable. La charge polluante à traiter à terme en assainissement collectif est ainsi celle en provenance de 382 EH.

Différents scénarios ont ainsi été envisagés :

- Scénario n°1 : Raccordement des hameaux Les Betters et les Jarlands avec le village et les nouvelles zones à urbaniser, soit à un ouvrage d'épuration devant traiter la charge polluante d'environ 400 EH ;
- Scénario n°2 : Création d'un ouvrage d'épuration pour les hameaux Les Betters et Les Jarlands et d'une nouvelle station pour le village (capacité 300 EH) lorsque la capacité de la station actuelle sera atteinte (actuellement 130 EH raccordés sur une station de capacité de 265 EH en améliorant l'exploitation de l'ouvrage actuel).
- Scénario n°3 : Hameaux en assainissement non collectif avec implantation de dispositifs coûteux et construction d'une nouvelle station pour le village (capacité 300 EH) lorsque la capacité de la station actuelle sera atteinte (actuellement 130 EH raccordés sur une station de capacité de 265 EH en améliorant l'exploitation de l'ouvrage actuel).

Le raccordement des hameaux avec le village à un nouvel ouvrage d'épuration représente une charge financière trop importante pour la collectivité. L'impact sur le prix de l'eau serait par ailleurs également trop important. Par ailleurs, étant donné les difficultés d'installations de dispositifs d'assainissement non collectif sur les hameaux des Betters et des Jarlands, il y a une demande des habitants pour réaliser un dispositif d'assainissement collectif pour ces hameaux.

La collectivité envisage donc des travaux d'assainissement par étape et retient le scénario n° 2 :

- Construction d'une station d'épuration pour les hameaux afin de développer l'urbanisation dans ces secteurs ;
- Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le village lorsque la capacité de la station actuelle sera atteinte.

### **Evaluation financière du programme de travaux**

Dans un premier temps, l'urbanisation se fera sur le village jusqu'à la capacité de traitement de la station existante.

Dans un second temps, une station d'épuration sera construite pour les hameaux des Betterts et des Jarlands à échéance de 5 à 15 ans.

Le tableau ci-après donne l'évaluation financière de cette première tranche de travaux.

Tableau 1 : Evaluation financière du programme – 1<sup>ère</sup> tranche

Programme de travaux	Montant HT
Coûts d'investissement	581 240 €
Coûts de fonctionnement	5 000 €/an
Coûts des contrôles	1 000 €/an
Coût total par an sur 30 ans (1)	25 575 €/an

Dans un second temps, à échéance de plus de 12 ans, la station du village devrait avoir atteint sa capacité de traitement et il sera alors nécessaire de construire une nouvelle station.

Tableau 2 : Evaluation financière du programme – 2<sup>ème</sup> tranche de travaux

Programme de travaux	Montant HT
Coûts d'investissement	292 800 €
Coûts de fonctionnement	8 000 €/an
Coûts des contrôles	1 000 €/an
Coût total par an sur 30 ans (2)	18 760 €/an

Le tableau de la programmation financière pluri-annuelle est donc le suivant.

Tableau 3 : Programmation pluriannuelle

Echéancier	Montant HT
0 à 5 ans	0 €
5 à 12-15 ans	=(1) €/an
12-15 ans à 30 ans	=(1)+(2)€/an
30 à 42-45 ans	=(2) €/an